



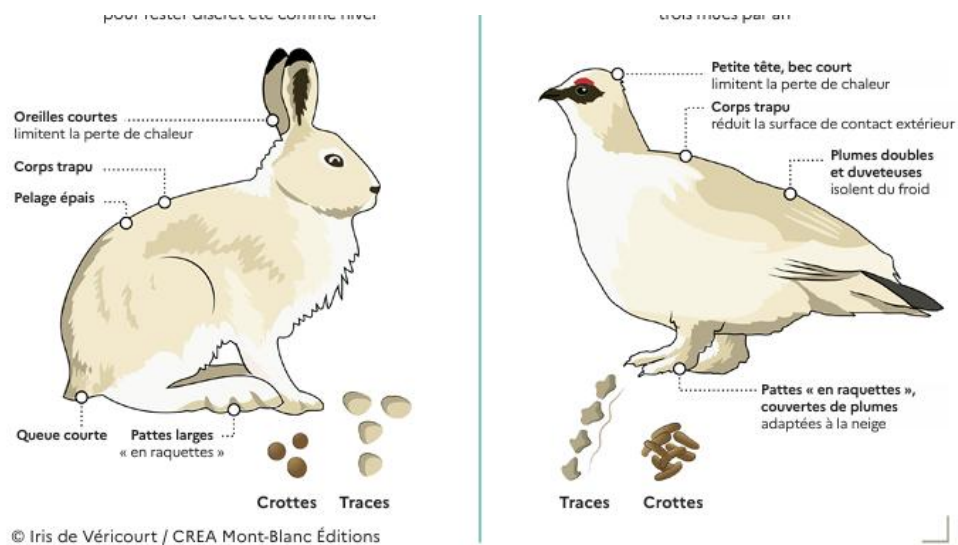
Le rendez-vous hebdomadaire
des amoureux de la nature
N°107 du 12 juin 2026

LES LAGOPÈDES FONDENT COMME NEIGE AU SOLEIL

Le Lagopède alpin, ça vous dit quelque chose ? Forcément un peu puisque vous êtes lecteurs de l'Echo des Terriers. Son nom lui vient du grec à cause de ses longues pattes recouvertes de plumes. Comme les lapins. Comment ça ils n'ont pas de plumes sur les pattes les lapins ?!

Vous êtes perdus et craignez de confondre le lagopède et le Lièvre variable ? L'Echo des Terriers vous donne les clés grâce à cette étude récente https://oai-gem.ofb.fr/exl-php/document-affiche/cli_recherche_api/OUVRE_DOC/DOC00087477?fic=doc00087477 PDF.txt

Avec ce comparatif pour ne plus vous tromper à l'avenir :



Le Lagopède alpin appartient à la famille des galliformes, c'est-à-dire de ceux qui ont la forme massive de nos coqs et poulettes...

D'où un nouveau risque de confusion, surtout si la poule est blanche. Un petit truc néanmoins : dans la nature, aucune chance de trouver une poule même blanche à plus de 2000 mètres d'altitude. Ou alors c'est un collègue ornithologue qui a voulu vous faire une blague.



A gauche le Lagopède au prénom inconnu
Lagopus mutus



A droite Annette, une poule Leghorn
Gallus gallus domesticus

Le Parc national des Ecrins nous explique que « *lors de la dernière glaciation pendant la Préhistoire, le lagopède vivait dans les plaines, avec les mammouths, les rhinocéros laineux...* » <https://www.ecrins-parcnational.fr/lagopede-alpin> Les risques de confusion étaient alors plus importants, surtout avec le Rhinocéros laineux d'une couleur très claire. Dernier petit truc pour éviter les confusions : le Renard polaire n'est pas présent dans notre vieille Europe.

Quoiqu'il en soit, pas la peine de vous attacher au lagopède, c'est presque fini : avec la raréfaction des secteurs enneigés, les dérangements divers dus à une surfréquentation de la montagne et la chasse de cette espèce à l'agonie encore récemment autorisée, il n'y en a presque plus. Il était encore chassé jusqu'à l'année dernière dans trois départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie. Mais il ne l'est plus en région Paca suite aux recours juridiques gagnés par la LPO. Seule l'Italie est aussi mauvaise que la France : l'Espagne ne le chasse plus, il est protégé dans un certain nombre de cantons suisses et, s'il reste chassable en théorie en Allemagne, il ne l'est plus en réalité car inscrit comme espèce à restriction géographique https://www.gesetze-im-internet.de/bjagdgl/_22.html

Le non-respect des décisions des tribunaux administratifs et le mauvais état de conservation du Lagopède alpin ont conduit le Conseil d'Etat le 2 mars dernier, comme il l'avait fait précédemment pour le Grand Tétrás, à imposer au gouvernement français un moratoire cynégétique de cinq ans dans un délai de deux mois à compter de sa décision <https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000053618166>

Et la ministre d'annoncer le futur classement de ces deux espèces au titre des espèces protégées et leur retrait de la liste des espèces chassables comme le lui a imposé le Conseil d'Etat.

Plusieurs associations s'en sont tout de suite réjoui, un peu vite peut-être :

<https://www.lpo.fr/qui-sommes-nous/espace-presse/communiqués/cp-2026/une-avancee-historique-le-ministere-de-la-transition-ecologique-propose-de-classer-le-lagopede-alpin-et-le-grand-tetras-sur-la-liste-des-especes>

Un peu vite car le Conseil national de la chasse et de la faune sauvage -composé quasi exclusivement de chasseurs, faut-il le rappeler- convoqué pour le 10 avril, n'a pas pu malheureusement délibérer faute de quorum. L'hypothèse d'une épidémie de grippe aviaire chez les chasseurs n'est pas à exclure...

A la deuxième réunion qui ne nécessitait plus de quorum, le 18 avril, ils se sont tous mobilisés pour voter contre comme un seul chasseur. Avis défavorable du CNCFS donc. Peu importe : contrairement

à l'habitude la ministre va pouvoir s'asseoir sur un avis contre les intérêts écologiques, et non l'inverse.

Le sujet est également inscrit à l'ordre du jour du CNPN, compétent s'agissant de rajouter deux espèces protégées, pour le mois de mai. Puis retiré de l'ordre du jour sans autre explication. Et il n'est toujours pas inscrit à l'ordre du jour de sa réunion du mois de juin.

Il y en a une que ça n'a pas gênée, c'est la préfète de l'Isère qui, sans vergogne, avait prévu d'autoriser la chasse du lagopède la saison prochaine. Et lorsqu'on demande aux services comment c'est possible, la réponse ne manque pas d'aplomb : « ... malgré l'injonction faite par le Conseil d'État au ministère, aucun arrêté ministériel interdisant la chasse du Lagopède alpin ou le classant sur la liste des espèces protégées n'a été pris. Par conséquent la chasse du Lagopède alpin reste possible. Le projet de prélèvement maximum autorisé (PMA) sera donc présenté lors de la CDCFS du vendredi 5 juin ». Ben voyons... Devant la mobilisation des associations et les menaces de dénonciation publique, la préfecture de l'Isère a fait marche arrière et renoncé à inscrire le lagopède comme espèce chassable pour la saison 2026-2027.

Ce ne fut pas le cas du préfet de l'Ariège, Hervé Brabant, qui a bien prévu de laisser dégommer les lagopèdes [2026 ap ouv clot chasse 2026 2027vf version Signé.pdf](#) Ça ne semble pas avoir gêné le ministère. On imagine ce que pourrait être sa réponse : « *les quotas seront définis après. Rien n'empêche de les mettre à zéro si l'interdiction de les chasser est confirmée...* ».

Ces préfets qui ne respectent pas les décisions de justice usent du principe de précaution, mais à l'envers. Ils auraient mangé un renard, la queue dépasserait, ils jureraient ne l'avoir pas croqué...

Au niveau national, à ce jour, toujours pas de perspective de consultation publique. Il se dit que l'arbitrage serait quelque part du côté de Matignon. Avec un Premier ministre qui a reçu le président des Nemrods en grande pompe récemment, on peut s'attendre à tout. Y compris à l'absence d'exécution d'une décision de la plus haute juridiction française ?



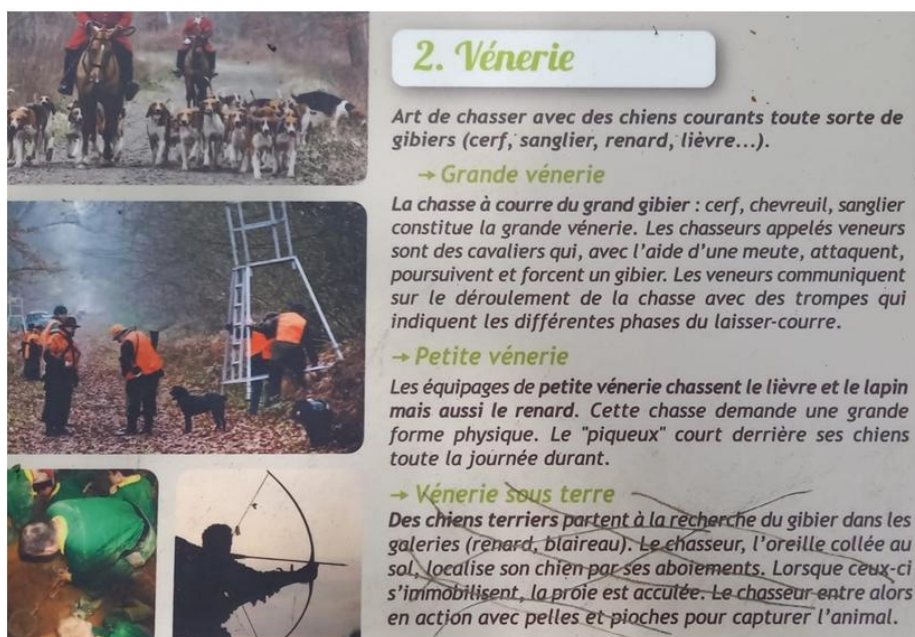
Une belle complicité ! Grâce à l'indiscrétion d'un conseiller qui préfère garder l'anonymat, l'Echo des Terriers est en mesure d'affirmer que la photo a été prise au moment où le Premier ministre racontait une blague au président de la FNC qui semble apprécier.

« C'est l'histoire d'un chasseur qui aperçoit un ours, tire et le tue. Il sent alors une tape sur son épaule, se retourne et voit un gigantesque ours qui lui dit : « Tu as tué un de mes confrères alors tu as le choix : soit je te tue, soit je t'... ». Après 2 mois de station debout et de convalescence, le chasseur décide de retourner dans la forêt ; il croise l'ours gigantesque qu'il lui avait valu ces deux mois de convalescence, il le tue et de nouveau et ressent une tape sur l'épaule. Il se retourne et voit un grizzli

qui lui dit : « Tu as tué un de mes confrères. Tu as le choix : soit je te tue, soit je t'... ». Après 6 mois de convalescence, il décide de nouveau de retourner dans la forêt pour se venger. Il revoit ce grizzli et le tue immédiatement. Il ressent alors encore de nouveau une tape sur l'épaule, se retourne et voit un ours polaire qui lui dit : « Avoue... tu ne viens pas vraiment ici pour la chasse, hein ? »

Notre rubrique des « cons qui osent tout » :

Les Parcs nationaux ne sont plus ce qu'ils étaient ; dans celui dit de « forêt de plaine », entre Bourgogne et Champagne, les chasseurs entretiennent un enclos avec des daims. Avec quelques panneaux pédagogiques pour vanter les vertus de la chasse. Comme la vènerie sous terre qui se finit gentiment par la capture de l'animal...



A Auberive, en Haute-Marne, sur un parcours dit « pédagogique »

Effaroucher les ours par tir avec des balles en plastique prête à débat. Mais bon, jusqu'à peu c'était réservé aux seuls gardes de l'OFB dans le cadre de l'arrêté ministériel de 2023, alors pourquoi pas. Ce qui avait conduit le CNPN à donner un avis défavorable aux bergers d'Arreau qui voulaient s'en occuper personnellement. C'était sans compter la visite d'Emmanuel Macron en Ariège : et voici la réglementation assouplie à nouveau afin de permettre non seulement aux bergers mais aussi aux lieutenants de l'ouïererie de faire le ménage. La consultation publique est ouverte ici : [Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 4 mai 2023 relatif à la mise en place de mesures d'effarouchement de l'ours brun dans les Pyrénées pour prévenir les dommages aux troupeaux | Consultations publiques](#)

L'avis du CNPN ? Attendez un peu il se réunit le 17 juin pour examiner ce projet.

Serait-il possible de demander à notre Président de la République de rester cantonné à l'Élysée jusqu'à la fin de son mandat ? Ou au Fort de Brégançon ?

Du reste il y a un microclimat peu propice à la nature dans le département de l'Ariège. Le préfet vient également d'autoriser la destruction chaque année de 72 cormorans, espèce protégée faut-il le rappeler. Sa motivation ? Il s'agit d'une « étude préalable nécessaire à la préservation des populations d'espèces de poissons protégées ». https://actu.fr/occitanie/foix_09122/la-prefecture-de-l-ariège-autorise-l-abattage-de-72-oiseaux-de-cette-espece-les-secteurs-identifies_64337853.html

Ne bougez plus... souriez... le petit oiseau va mourir... c'est juste pour une étude.

Brèves de terrier :

Timothée le sanglier : « *Je suis scandalisé, et en colère* ».

Blaise le blaireau : « *Qu'est-ce qui t'arrive ?* »

Timothée : « *Tu n'as pas entendu ce que Patrick Bruel a fait à cette pauvre Bernadette ?!* »

Blaise : « *Timothée vraiment tu ne devrais pas regarder les chaînes d'info en continu. Force-toi à sortir* ».



Marta la fouine : « *Vivement le 7 juillet qu'elle soit enfin disqualifiée et qu'on arrête d'en parler !* »

Blaise : « *De quoi tu parles ?* »

Marta : « *Ben de la coupe du monde de foot et de l'équipe de France en 8^{ème} de finale bien sûr, quoi d'autre ?* »

Naturellement vôtre

Meles meles

<https://www.youtube.com/channel/UCNjHISraXGd-yt0RWZdWUFA>

Avertissement : *l'Echo des Terriers est une tribune hebdomadaire privée, adressée à une liste de destinataires fermée. Elle fait le pari de l'intelligence de ses lecteurs. Les humeurs n'engagent que leurs auteurs, blaireaux, renards, fouines et autres « malfaisants » qui assument leur mauvaise foi et subjectivité. A une époque de régressions environnementales jamais vues dans l'histoire de la protection de la nature, l'Echo des Terriers n'a d'autre prétention que de s'amuser tout en dénonçant les destructeurs et tartuffes de l'écologie.*

Tout lecteur qui s'autoriserait à penser que Meles meles est susceptible, même ponctuellement, de faire appel à l'intelligence artificielle pour écrire ses chroniques est susceptible d'être attaqué en diffamation !

Pour recevoir l'Echo des Terriers, il suffit de le demander. Pour ne plus le recevoir, il suffit de le demander.

Vous voulez la partager à des amis, ou mieux à des ennemis de la nature ? Qui vous en empêche ?

Vous cherchez un article déjà paru ? Le Domaine Saint-Antonin les met en ligne ici : <https://saint-antonin.net/Forum/viewforum.php?f=29>

Les remarques en retour des lecteurs ne font pas forcément l'objet de réponse, mais elles sont susceptibles d'être prises en compte et intégrées dans la version PDF finale.

Cette tribune sans prétention s'arrêtera un jour comme elle a commencé. Sans avoir à s'en expliquer.